



Comité de l'environnement et de la protection climatique

Procès-verbal 16

le mardi 19 septembre 2017

9 h 30

Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest

- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 27 septembre 2017 dans le Rapport No 15 du Comité de l'environnement et de la protection climatique.*

Présents : Président : Conseiller D. Chernushenko
Vice-Président : Conseiller R. Chiarelli
Conseillers : R. Brockington, J. Leiper, C. McKenney, S. Moffatt,
M. Qaqish

Absents : Conseillers: J. Cloutier, J. Mitic, M. Taylor (confirmé à l'avance)

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal 15, de la réunion du Comité de l'environnement et de la protection climatique du mardi, 20 juin, a été confirmé.

COMMUNICATIONS

EC 01-17 - Possibilités de recyclage des textiles à Ottawa

EC 02-17 - Appareils de chauffage au bois à Ottawa

BUREAU DU GREFFIER MUNICIPAL ET DE L'AVOCAT GÉNÉRAL

SERVICES LÉGISLATIFS

1. RAPPORT DE SITUATION – DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET MOTIONS DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION CLIMATIQUE POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 12 SEPTEMBRE 2017

ACS2017-CCS-ECP-0003

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT :

Que le Comité de l'environnement et de la protection climatique prenne connaissance du présent rapport.

REÇUE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ORGANISATIONNELS

SERVICES FINANCIERS

2. PLAN FINANCIER À LONG TERME V – PROGRAMMES RELATIFS À L'EAU, AUX EAUX USÉES ET AUX EAUX PLUVIALES FINANCÉS PAR LES TARIFS
- ACS2017-CSD-FIN-0023 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
-

RECOMMANDATION DU RAPPORT :

Que le Comité de l'environnement et de la protection climatique recommande au Conseil d'accueillir et approuver la stratégie comme décrit dans le rapport.

Nota : Ce point est examiné parallèlement au point n° 3 de l'ordre du jour, « Mise à jour sur le Programme de gestion intégrale des actifs – Programmes financés à partir des redevances d'eau et d'égouts » (ACS2017-PIE-IS-0010).

M. Alain Gonthier, directeur, Services d'infrastructure, Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique (DGPIDE), présente dès le départ M. Kelly Martin, gestionnaire, Gestion des biens, DGPIDE, M^{me} Shelley McDonald, gestionnaire, Gestion des biens, DGPIDE et M^{me} Isabelle Jasmin, trésorière municipale adjointe, Finances municipales, Direction générale des services organisationnels. M^{me} McDonald donne une présentation PowerPoint détaillée sur le rapport *Mise à jour sur le Programme de gestion intégrale des actifs – Programmes financés à partir des redevances d'eau et d'égouts* (ACS2017-PIE-IS-0010). M^{me} Jasmin donne une présentation PowerPoint détaillée sur le rapport *Plan financier à long terme V – Programmes relatifs à l'eau, aux eaux usées et aux eaux pluviales financés par les tarifs* (ACS2017-CSD-FIN-0023). Une copie des deux présentations est conservée au greffe municipal. Le conseiller du quartier Knoxdale-Merivale, Keith Egli, est aussi présent pour discuter des points 2 et 3.

Le personnel a relevé des erreurs dans les tableaux 11 et 13 du rapport et demande à ce qu'elles soient corrigées. Le conseiller Chiarelli présente la motion suivante :

MOTION N^o ECPC 16/01

Motion du conseiller R. Chiarelli :

ATTENDU QUE le rapport ACS2017-CSD-FIN-0023 contient de nombreux tableaux illustrant des données financières;

ATTENDU QUE des erreurs ont été décelées dans le tableau 11 (eaux usées), à la page 18 du rapport;

ATTENDU QUE des erreurs ont été décelées dans le tableau 13 (hausse totale des tarifs), à la page 18 du rapport;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE, pour corriger les erreurs susmentionnées, le Comité de l'environnement et de la protection climatique approuve le remplacement des tableaux 11 et 13 initiaux par les tableaux révisés suivants :

TABLEAU 11 RÉVISÉ – EAUX USÉES

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
5%	5%	5%	4%	4%	3%	3%	3%	3%	3%
139.1	145.9	153.1	159.1	165.4	170.3	175.4	180.6	185.9	191.5

TABLEAU 13 RÉVISÉ – HAUSSE TOTALE DES TARIFS

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
5.6%	5.5%	5.0%	4.8%	4.9%	4.2%	4.3%	4.4%	4.2%	4.2%
363.1	383.1	402.4	421.6	442.0	460.5	480.4	501.8	522.6	544.8

ADOPTÉE

Les membres soulèvent des problèmes et des questions au sujet du rapport *Plan financier à long terme V – Programmes relatifs à l'eau, aux eaux usées et aux eaux pluviales financés par les tarifs*, concernant l'émission de débentures; la représentation plus ou moins claire des montants réels par des pourcentages dans les tableaux; et la méthodologie utilisée pour l'élaboration du budget. S'ajoutent à cela les questions soulevées par le conseiller Moffatt quant aux

redevances pour les eaux pluviales. Une directive est formulée à l'intention du personnel (voir ci-dessous).

Le conseiller Chiarelli signifie qu'il renvoie ce point au Conseil pour qu'il règle ces questions. Comme le rapport en cause est examiné parallèlement au rapport *Mise à jour sur le Programme de gestion intégrale des actifs – Programmes financés à partir des redevances d'eau et d'égouts*, ce dernier est aussi renvoyé à la réunion du Conseil du 27 septembre 2017.

MOTION N° ECPC 16/02

Motion du conseiller R. Chiarelli :

Que le Comité de l'environnement et de la protection climatique renvoie au Conseil municipal le point n° 2 (Plan financier à long terme V – Programmes relatifs à l'eau, aux eaux usées et aux eaux pluviales financés par les tarifs) dans sa version modifiée ainsi que le point n° 3 (Mise à jour sur le Programme de gestion intégrale des actifs – Programmes financés à partir des redevances d'eau et d'égouts).

ADOPTÉE

INSTRUCTIONS AU PERSONNEL

Que le personnel rende accessible la motion ou le libellé fourni en lien avec les discussions du Comité pendant son étude du barème de redevances recommandé pour l'eau, les eaux usées et les eaux pluviales (réunion du Comité de l'environnement et de la protection climatique du 18 octobre 2016, ACS2017-CSD-FIN-0008), qui soulignait la nécessité de consulter la population sur toute augmentation des redevances proposée.

Tiré de la réunion du 18 octobre 2016 du CEPC :

*Barème de redevances recommandé pour le financement des services d'eau, d'égout et de gestion des eaux pluviales
(ACS2016-CSD-FIN-0008), CEPC Ordre du jour 11, Point N° 3*

INSTRUCTIONS AU PERSONNEL :

Le personnel a fait savoir qu'il procédera à un examen régulier du barème dans le cadre des futurs plans financiers à long terme. Étant donné l'importance de la participation du public à cet examen, que le personnel prenne comme une directive de s'engager à entreprendre un processus semblable de participation du public s'il doit recommander de futures modifications de nature non administrative au barème.

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

SERVICES D'INFRASTRUCTURE

3. MISE À JOUR SUR LE PROGRAMME DE GESTION INTÉGRALE DES
ACTIFS – PROGRAMMES FINANCÉS À PARTIR DES REDEVANCES D'EAU
ET D'ÉGOUTS

ACS2017-PIE-IS-0010

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT:

**Que le Comité de l'environnement et de la protection climatique
recommande au Conseil :**

- 1. de prendre acte de la mise à jour sur le Programme de gestion
intégrale des actifs (GIA) en ce qui concerne les programmes
financés par les recettes des services d'eau et d'égout;**
- 2. d'approuver les prochaines étapes décrites dans le présent rapport
pour le Programme de gestion intégrale des actifs.**

Nota : Ce point est examiné parallèlement au point n° 2 de l'ordre du jour, « Plan financier à long terme V – Programmes relatifs à l'eau, aux eaux usées et aux eaux pluviales financés par les tarifs » (ACS2017-CSD-FIN-0023), et est donc renvoyé au Conseil par la motion n° ECPC 16/02 ci-dessus.

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

SERVICE D'EAU

4. RAPPORT D'EXAMEN ANNUEL 2016 DU SYSTÈME DE GESTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE.

ACS2017-PWE-GEN-0029

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT :

Que le Comité de l'environnement et de la protection climatique recommande au Conseil de prendre connaissance du Rapport d'examen annuel 2016 du système de gestion de la qualité de l'eau potable.

M. Kevin Wylie, directeur général, Direction générale des travaux publics et de l'environnement (DGTPE), M^{me} Tammy Rose, directrice, Services d'eau, DGTPE, et M. Adam Brown, gestionnaire, Examen des projets d'aménagement, Services ruraux, Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, sont présents pour répondre aux questions.

M. George Darouze, conseiller du quartier Osgoode, est aussi présent pour la discussion sur ce point.

Les questions du Comité au personnel et la discussion portent sur le problème de la hausse de la concentration de nitrate dans le système de puits de Shadow Ridge, sur les solutions potentielles, notamment les plans à long terme visant à puiser l'eau dans un aquifère plus profond, et sur la création d'une stratégie de

communication en vue d'atténuer les craintes découlant d'allégations des médias selon lesquelles l'eau provenant du système de puits est « toxique ».

Le personnel ayant décelé une erreur dans le rapport au sujet de la hausse de la concentration de nitrate dans le système de puits de Shadow Ridge, il demande la correction ci-dessous. Le conseiller Chiarelli présente la motion suivante :

MOTION N° ECPC 16/03

Motion du conseiller R. Chiarelli :

ATTENDU QUE l'on a décelé une erreur à la page 7 du rapport ACS2017-PWE-GEN-0029 au sujet des tendances liées à l'approvisionnement en eau brute et à la qualité de l'eau, plus particulièrement en ce qui concerne la concentration en nitrates dans les puits d'eau souterraine de Shadow Ridge;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité de l'environnement et de la protection climatique approuve le remplacement de la phrase suivante :

« La concentration en nitrates dans les puits de Shadow Ridge a affiché une augmentation graduelle et constante, passant de 1,5 mg/L en 2008 à 5,1 mg/L en 2016. »

par la phrase corrigée suivante :

« La concentration en nitrates dans les puits de Shadow Ridge a affiché une augmentation graduelle et constante, passant de 1,5 mg/L en 2008 à 4,5 mg/L en 2016. »

ADOPTÉE

Au terme de la discussion, la recommandation du rapport est présentée au Comité et ADOPTÉE telle que modifiée par la motion n° ECPC 16/03.

Que le Comité de l'environnement et de la protection climatique recommande au Conseil de prendre connaissance du Rapport d'examen

annuel 2016 du système de gestion de la qualité de l'eau potable, telle que modifiée.

ADOPTÉE, telle que modifiée

SERVICES DE DÉCHETS SOLIDES

5. ÉTATS FINANCIERS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS SOLIDES
PAR LA VILLE - RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION EXTERNE DE 2016

ACS2017-PWE-GEN-0028

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

**Que le Comité de l'environnement et de la protection climatique
recommande au Conseil de prendre connaissance de ce rapport.**

ADOPTÉE

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

ECPC 03-17 – ANALYSE DU RAPPORT DE WASTE WATCH OTTAWA PAR LE PERSONNEL

CONSEILLER J. LEIPER

Le 15 septembre, Waste Watch Ottawa a publié un rapport faisant état de faibles taux de réacheminement des déchets à Ottawa. Le personnel pourrait-il vérifier l'exactitude des données quantitatives sur lesquelles se fonde ce rapport?

LEVÉE DE SÉANCE

La séance est levée à 11 h 40.

Coordonnateur du comité

Président